

UNEDIC : Le Medef sonne l'Halalli contre le Regime des Interimaires !

6 mars 2014

Secretariat à la Communication Syndicat CGT Randstad France

- Les négociations sur le renouvellement de la convention de l'Assurance Chômage qui se termineront le 13 Mars prochain semblent être très mal engagées pour les DEUX Millions de Travailleurs Précaires !
- N'oublions surtout pas que pour avoir une économie vertueuse nous avons besoin d'une certaine forme de stabilisation des revenus des privés d'emplois.

Actuellement et avec l'indifférence de certaines O.S le Medef faisant suite à un rapport de la CDC exige la Suppression de **l'Annexe IV** du règlement de l'Assurance Chômage.

Cette Annexe IV prend en compte la spécificité des intérimaires (*précarité*, *activité partielle...*) et formalise donc les conditions de leur indemnisation

L'économie prévue serait au maximum de 340 millions.

Les comptes de l'Assurance Chômage à fin 2012 : Le cumul (depuis 2008) : Solde des Contributions et des Allocations par nature de contrats :

Régime général solde des salariés en CDI : + 12,5 Milliards !

Ce solde très largement positif devrait être utilisé entre autre pour lisser le déficit de l'Annexe IV et permettre ainsi aux Intérimaires Travailleurs Précaires par excellence d'avoir une activité partielle sans pénalités supplémentaires.

Cette suppression de **l'Annexe IV** équivaudrait à une diminution très sensible du taux d'indemnisation des Intérimaires de l'ordre de près de **22** %!!

- Aujourd'hui Le Medef semblerait âpre à la Curée et estimerait que La Bête est sur ses fins...

LE Medef nous répète à l'envie QUE « ..Les premiers (regime des CDI) payent pour les seconds (regime des Interimaires) »

MAIS n'est-ce pas là LE principe même d'un régime fondé sur LA Solidarité ?

De surcroit LA CGT est force de proposition pour notamment supprimer ce déficit conjoncturel sans avoir à rayer du règlement de l'Assurance Chômage l'Annexe IV : Notre chiffrage : sur la base des recettes de 2012 permettraient de dégager des solutions équilibrées

Surtaxation des Ruptures conventionnelles : - une somme proportionnelle aux indemnités sera versé à l'UNEDIC lors de la rupture et elle sera modulable selon l'age du salarié :

avant 50 ans : 10%de 50 à 55 ans : 15 %après 55 ans : 20 %

Car les durées d'affiliations sont de l'ordre de 80,3% supérieures a 2 ans contre 46,1 % pour l'ensemble!

En 2012 Plus de 12 % des motifs d'indemnisation de l'UNEDIC étaient dus aux Ruptures Conventionnelles (?)

- Surcotisations des contrats courts : 12% (+5%) pour les contrats de moins d'un mois : L'application de ces hausses de contributions ramèneraient dans les caisses de l'assurance chômage :

- Pour les CDD = 484 Millions/an
- Pour les contrats d'Intérim = 920 Millions/an! Total 1.4 Milliard

92 % des contrats d'intérim ont une durée de Moins d'UN MOIS!

Dans un registre légèrement différent mais parallèle , une nouvelle proposition de LA CGT Randstad France en marge de ces négociations UNEDIC et concernant spécifiquement la Branche du Travail Temporaire avec le Prisme (Patronat de l'interim) :

LE CDI Etant la Norme et le seul contrat qui vaille : nous exigeons que les Indemnités de Fin de Mission (IFM) actuellement de 10% soient entièrement revues et en fonction de la Précarité subie !

UN PRINCIPE SIMPLE ET JUSTE: PLUS ON PRECARISE ET PLUS ON PAYE! Donc

- Pour UN jour de Mission : 30 % d'IFM
- Pour UNE semaine de Mission : 20 % d'IFM et
- Pour UN mois de Mission : 10 % d'IFM et Retour à la norme généraliste actuelle

Ils veulent faire payer aux Travailleurs Précaires l'explosion des contrats d'Intérim + 7% en 2013 ce qui contribue directement au déficit de l'UNEDIC!

Ce deficit est conjoncturel et non Structurel!

- Les patrons sont bien La population la plus assisté de France : plus de 200 Milliards d'exonérations en tous genres et ILS n'en ont JAMAIS ASSEZ !

Afin de satisfaire quelques temps, l'insatiabilité du Medef ancien et nouveau peut être devrions nous leur suggérer une idée qui pourrait être considérer par eux comme novatrice : « Le rétablissement de l'esclavage ! »

Et encore aux esclaves certains y prêtaient, quelques attentions car lls représentaient un capital minimum mais, aujourd'hui un Intérimaire cela ne représente plus RIEN, aucune « valeur marchande « et en plus il a un avantage énorme : IL est totalement INVISIBLE !!

TRAVAILLEURS INTERIMAIRES, nous devons nous mobiliser et nous battre afin de défendre nos **CONQUIS sociaux** ! et non pas "nos Acquis" car nous n'avons JAMAIS vu le Patronat etre à l'origine de la moindre avancée sociale !

Il a bien fallut partir a la "Conquête!"

Nous sommes une véritable armée constituée de DEUX Millions de soldats, de milliers de Bataillons et enfin de dizaines de divisions!

Alors DEBOUT les Invisibles :

Rejoignez-nous sous la Bannière de LA CGT

LA CGT RANDSTAD France APPELLE A UNE MOBILISATION SANS FAILLE!

Nous mènerons des actions afin de peser sur les négociations en cours !

Les raisins de la colère mûrissent et la colère gronde !
On ne doit pas les laisser poursuivre à donner du... cor !

L'HALLALI est le dernier temps de la chasse à courre celui ou la bête pourchassée est mise à Mort!

Voila bien là, LE Funeste PROJET actuel du Medef en direction du regime spécifique des Travailleurs INTERIMAIRES à l'Assurance Chômage!

- Une nouvelle escalade de LA Guerre intérieure et sociale des Riches contre les Pauvres!

-UNIS ET SOLIDAIRES POUR UNE SOCIETE PLUS HUMAINE!_

»» http://www.cgtrandstad.com/